

SECRETARIAT GENERAL DE LA CICOS

\*\*\*\*\*

N \_\_\_\_\_/CICOS/SG/

## SELECTION DE CONSULTANTS

## DEMANDE DE PROPOSITIONS

**DP N°: 160/CICOS/SG**

**Sélection de Consultants pour la prestation de service sur le développement d'un modèle de bilan hydrologique des sous-bassins du bassin du lac Tchad en utilisant les données spatiales au compte de la CBLT**

**Client: CBLT/CICOS**

**Pays: Afrique**

**Projet: GMES&Africa sur la Gestion de l'Eau et Ressources Naturelles en Afrique centrale**

**Emise le: 10 Septembre 2021**



## **PREMIERE PARTIE**

### **Section I - Instructions aux soumissionnaires**

Les présentes instructions dérivent les procédures et conditions de soumissions des propositions pour le développement d'un modèle de bilan hydrologique des sous-bassins du bassin du lac Tchad en utilisant les données spatiales.

#### **Article 1: Identification de l'Organisation qui lance le marché.**

L'Organisation qui lance la Demande de Proposition (DDP) est la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) qui est un Organisme sous régional comprenant six pays membres, qui sont : la République d'Angola, la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo et la République Gabonaise. La CICOS a comme mandats la promotion de la Navigation Intérieure et la Gestion des Ressources en Eau du Bassin du Congo. Son siège est situé sur l'Avenue Wagenia n° 24 (croisement avec l'Avenue Poids-Lourds), Building Kilou 3<sup>ème</sup> étage, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. Tél.: (243) 01 25 10 35 65 / E-mail : cicos\_inst@cicos.int, cicos\_inst@yahoo.fr, Site web : www.cicos.int.

#### **Article 2: Objet et coût de la DDP**

##### **2.1. Objet de l'offre**

L'Objet de cette DDP est le recrutement d'un Consultant de la région Afrique pour les prestations sur le développement d'un modèle de bilan hydrologique des sous-bassins du bassin du lac Tchad en utilisant les données spatiales.

##### **2.2 Frais de préparation de la proposition**

Le Soumissionnaire prendra à sa charge tous les coûts liés à la préparation et la soumission de la DDP.

La CICOS et la CBLT ne peuvent en aucun cas être tenue responsable ou redevable de ces dépenses, quel que soit le déroulement ou le résultat obtenu par le soumissionnaire.

#### **Article 3: Condition pour la soumission de la Proposition**

##### **3.1 Contenu de la Proposition**

Les propositions doivent couvrir l'ensemble des spécifications des services stipulés dans les Termes de Référence de la présente Demande de Proposition.

Les propositions qui ne couvriront qu'une partie de ces spécifications seront rejetées.

##### **3.2 Le soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions et les Termes de Référence.**

Tout non-respect de ces documents se fera au détriment du Soumissionnaire et sera susceptible d'avoir un effet négatif sur l'évolution de sa Propositions.

### **3.2 Sont exclus les soumissionnaires qui:**

Sont en état de faillite, de liquidation, de cessation ou suspension d'activités, de règlement judiciaire ou qui sont dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales dans leur pays de siège ;

Font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

Ont fait l'objet d'une condamnation prononcée, par un jugement ayant autorité de la chose jugée pour tout défit affectant la moralité professionnelle;

Ont commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen dont les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;

Sont en situation irrégulière pour le paiement de leurs impôts et tâches selon les dispositions légales dans leur pays de siège.

## **Article 4 : Préparation et soumission de la Proposition**

### **4.1 Langue de la soumission**

La proposition préparée par le Soumissionnaire de même que toutes les correspondances et documents relatifs aux à la Proposition entre le Soumissionnaire et la CICOS/CBLT seront écrits en français. Le Rapport final sera écrit en français et en Anglais.

### **4.2 Document constitutifs de la soumission**

La Proposition comprendra les documents suivants :

Le dossier administratif et fiscal ;

La partie technique et opérationnelle de la Proposition ainsi que la Proposition financière, démontrant que le soumissionnaire a la capacité suffisante d'offrir les services sollicités avec qualité;

Les CV de(s) Expert(s) affecté(s) à la prestation et les tâches;

Le tableau de coût complété, daté et signé;

L'acte d'engagement complété, daté et signé.

### **4.3 Le Dossier administratif et fiscal**

Le dossier administratif et fiscal comprendra les documents suivants :

1) Les documents juridiques et fiscaux

2) Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le soumissionnaire, pour justifier :

- a) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- b) Qu'il n'est pas en (ou n'a pas fait l'objet d'une procédure de) faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventifs, cessation d'activité ou situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- c) Qu'il n'a pas commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier,
- d) Qui, suite à la procédure de passation d'un marché, n'a pas été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

#### **4.4 Les coûts de la Proposition**

Le Soumissionnaire indiquera les coûts de service qu'il se propose de fournir en vertu du futur contrat dans un Tableau des coûts.

#### **4.5 Devises de la Proposition**

Les Propositions des soumissionnaires seront libellées en euros.

#### **Article 5: Validité de l'offre**

Les soumissions resteront valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de soumission des Propositions arrêtées par la CBLT et la CICOS. Une Proposition dont la durée de validité est inférieure à ces 90 jours sera susceptible d'être rejetée pour cause de non-conformité aux spécifications.

Dans des circonstances exceptionnelles, la CBLT et la CICOS pourront proroger le délai de validité de l'offre. Il ne sera pas demandé ni permis aux Soumissionnaires acceptant cette prorogation de modifier les termes de leur soumission.

#### **Article 6 : Conditions de remise des propositions**

Le Soumissionnaire doit préparer deux exemplaires de la Proposition, portant respectivement et distinctivement la mention « **Original** » et « **Copie de la Proposition** ». En cas de divergence entre les deux documents, c'est l'original qui doit faire autorité.

Les deux exemplaires de la Proposition doivent être facilement lisibles et signés par le Soumissionnaire ou par la ou les personnes dûment autorisées à représenter le Soumissionnaire pour ce qui touche au futur contrat. Cette dernière autorisation doit être dûment appuyée en joignant à la Proposition une procuration écrite.

Une Proposition ne doit comporter ni interligne, ni suppression, ni rature, à l'exception de celles jugées nécessaires pour corriger les erreurs faites par le Soumissionnaire, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par la ou les personnes signataires de la Proposition.

## **Article 7 : Paiement**

Dès qu'un prestataire sera retenu à l'issue de cet appel d'offres et que ce dernier signe un contrat de prestation de services pour la réalisation de ce marché, la CBLT et la CICOS payeront les prestations selon les modalités convenues avec le prestataire, après acceptation des factures soumises par ce dernier, conformément au service rendu de façon satisfaisante.

## **Article 8 : Soumission des Propositions**

Le Soumissionnaire devra sceller la Proposition dans une enveloppe extérieure renfermant deux (2) enveloppes intérieures, comme indiqué ci-dessous.

1) L'enveloppe extérieure doit être déposée au :

Secrétariat de la CBLT ou au Secrétariat Général de la CICOS, A l'attention de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CBLT ou à l'attention de Madame le Secrétaire Général de la CICOS. Et porter la mention spécifique « **GMES & Africa\_ Modèle de bilan hydrologique des sous-bassins du bassin du lac Tchad en utilisant les données spatiales**»- Prestations de service.

2) Les deux (2) enveloppes intérieures doivent porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire:

a) la première enveloppe intérieure doit contenir: (i) les copies légalisées de toutes les pièces constituant le dossier administratif et fiscal ; (ii) l'Acte d'engagement complété et signé par le Soumissionnaire; (iii) les éléments des réponses aux informations spécifiées dans la proposition technique et opérationnelle. Ceci en 3 exemplaires portant respectivement la mention « Original » et « Copie ».

b) la deuxième enveloppe intérieure doit contenir la Proposition financière.

Il faut noter que si les enveloppes intérieures ne sont pas scellées et marquées conformément aux instructions stipulées dans la présente clause, elles seront rejetées.

3) Les enveloppes contenant les Propositions, peuvent être déposées soit au Secrétariat Général de la CICOS tous les jours ouvrés, entre 9 heures et 16 h 30, soit au secrétariat de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) aux même heures ou envoyée par courrier express à :

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CBLT, Téléphone : +23522524145  
E-mail : [cblt.lcbc@gmail.com](mailto:cblt.lcbc@gmail.com)/ [cab@cblt.org](mailto:cab@cblt.org) , ou A l'Attention de Madame le Secrétaire Général de la CICOS, Avenue Wagenia n° 24 (croisement avec l'Avenue Poids-Lourds), Building Kilou3<sup>e</sup> étage, Kinshasa/Gombe - République Démocratique du Congo, Tél : (243) 01 25 10 35 65, E-mail : [cicos\\_inst@yahoo.fr](mailto:cicos_inst@yahoo.fr). Site web : [www.cicos.int/](http://www.cicos.int/)**

## **Article 9 : Délai de soumissions des propositions**

### **9.1 Délai limite de soumission**

La CBLT ou la CICOS doivent recevoir les Propositions aux adresses indiquées au plus tard le vendredi, 28 Septembre 2021 à 16h30.

## **9.2 Proposition déposées hors délai**

Toute proposition reçue par le Secrétariat Général de la CBLT ou de la CICOS après la date limite tel que spécifiée dans la clause relative au délai de soumission des Propositions, sera rejetée.

## **9.3 Modification et retrait des Proposition**

Le Soumissionnaire peut retirer sa Proposition après dépôt, à la condition qu'une notification écrite soit reçue par la CBLT ou le Secrétariat Général de la CICOS avant la date butoir de soumission des Propositions.

La notification de retrait du soumissionnaire doit être préparée, scellée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de la clause relative au Délai de soumission des propositions. La notification de retrait peut aussi être adressée par E-mail, mais elle doit dans ce cas être suivie d'une copie de confirmation signée.

Aucune Proposition ne peut être modifiée après le délai limite de soumission des Propositions.

Aucune Proposition ne peut être retirée dans la période se situant entre le délai de soumission des Propositions et la date d'expiration de la période de validité de la Proposition.

## **Article 10 : Ouverture et évaluation des Propositions**

### **10.1 Ouverture des Propositions**

La CBLT ensemble avec le Secrétariat Général de la CICOS procéderont à l'ouverture des Propositions en présence du Comité ad hoc d'Evaluation mise sur pied par la CICOS et la CBLT.

### **10.2 Clarification des Propositions**

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des Propositions, la CBLT et la CICOS peuvent, à leur discrétion, demander au Soumissionnaire de clarifier sa proposition. La demande de clarification et la réponse doivent être formulées par écrit, et aucun changement des coûts ou du contenu de Proposition ne sera demandé, proposé ni permis.

### **10.3 Examen préliminaire**

Le Comité d'Evaluation examinera les Propositions pour s'assurer qu'elles sont complétées, qu'elles ne comportent aucune erreur de calcul, que les documents ont été dûment signés et que ces Propositions répondent globalement aux conditions stipulées.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base suivante : s'il existe une divergence entre le prix unitaire et le prix total obtenu par la multiplication du prix unitaire et de la quantité, prix unitaire prévaudra, et le prix total sera corrigé en prenant celui-ci comme base. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa Proposition sera rejetée. S'il existe une divergence entre les montants entre chiffres et entre les lettres, c'est le montant en lettres qui prévaudra.

Avant examen détaillé, le Comité évaluera le degré de réponse substantielle de chaque Proposition par rapport à la Demande de Proposition. Sur cette base, une Proposition apportant une réponse substantielle est une Proposition qui se conforme à toutes les

spécifications et conditions de Demande de Propositions sans déviation majeure. La détermination par le Comité ad hoc du degré de réponse de la Proposition doit être basée sur le contenu de la Proposition elle-même, sans considérations de quelque raison extrinsèque que ce soit.

#### **10.4: Evaluation et comparaison des Propositions**

L'évaluation des Propositions se déroulera en deux temps: l'évaluation de la Proposition technique est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Pour ce qui est de l'évaluation des propositions techniques, l'offre est considérée comme admissible lorsque le soumissionnaire obtient une note technique minimale de 70% sur score total maximum de 100 points (note technique qualitative).

La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse à la Mission

En effet, afin de faciliter cette évaluation technique, le Prestataire est tenu de formuler de manière claire et concise ses réponses conformément aux instructions indiquées dans le chapitre « Termes de Référence ».

Lors de la deuxième étape, les offres financières des prestataires ayant obtenu la note technique minimale de 70% lors de l'évaluation technique seront comparées.

Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont: T=70 et F=30

Les Propositions sont classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T= la pondération attribuée à la Proposition Technique; F= la pondération attribuée à la Proposition financière; T+F=1) comme suit :  $N = Nt \times T\% + Np \times F\%$ .

***Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le cumul de note le plus élevé***

#### **10.5 Critère d'évaluation technique**

Suivant les spécifications définies dans les Termes de Référence

#### **Article 11: Attribution du Contrat**

##### **11.1 Critère d'attribution du Contrat**

La CBLT et la CICOS se réservent le droit d'accepter ou de rejeter toute Proposition, ainsi que d'annuler le processus de Demande de Propositions et de rejeter toutes les Propositions à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du Contrat, sans encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis du Soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les Soumissionnaires des raisons qui ont motivé son action.

Avant l'expiration de la période de validité de la proposition, la CBLT et la CICOS attribueront le contrat au Soumissionnaire le plus qualifié et dont la Proposition, après évaluation, est considérée comme répondant la mieux aux besoins de la prestation, des exigences de l'activité concernée et de la CBLT et de la CICOS.

## **Section II-Termes de Référence**

### **2.1 CONTEXTE**

Le projet GMES & Afrique, financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de l'Union africaine, a débuté en 2018 et s'inscrit dans la continuité des projets AMESD et MESA qui visaient notamment à renforcer les capacités de gestion de l'information, de prise de décision et de mise en œuvre des politiques de gestion des ressources en eau des pays de la région d'Afrique centrale vers les institutions régionales.

Le thème "Gestion de l'eau et des ressources naturelles" coordonné par CICOS répond au souci de développement, de consolidation, d'extension, d'amélioration et d'opérationnalisation des services développés dans le cadre des projets précédents.

Les principales activités menées sont les suivantes : acquisition de données d'observation de la Terre et de mesures sur le terrain ; développement, amélioration et extension des services (navigation fluviale, bilan hydrique, surveillance des zones inondées en forêt et suivi de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs d'Afrique centrale) ; renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs.

Cinq institutions travaillent au sein du consortium dirigé par CICOS, à savoir : le Centre de Recherches Hydrologiques (CRH) au Cameroun, le Groupe d'Intérêt Economique - Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (GIE-SCEVN) pour le Congo et l'Afrique Centrale, la Commission du Lac Tchad (LCBC), l'Observatoire Satellital des Forêts de l'Afrique Centrale (OSFAC) et l'Université de Kinshasa (UNIKIN) en R.D. Congo.

Les principaux objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de ce projet GMES & Afrique /CICOS sont : l'amélioration de l'accès et de la capacité de traitement des données d'observation de la terre pour la gestion de l'eau et des ressources naturelles, le développement, la consolidation et l'extension des services opérationnels développés dans le cadre de MESA et AMESD, le renforcement des capacités des experts nationaux et de CICOS et la sensibilisation des décideurs et politiciens à l'utilité des services et produits.

Ainsi, trois services opérationnels et leurs produits sont en cours de développement, d'amélioration ou de consolidation. Il s'agit du suivi des ressources en eau, avec un accent particulier sur l'évolution des niveaux d'eau pour la navigation fluviale ; du suivi de l'équilibre hydrologique des sous-bassins et de la qualité des eaux des grands lacs de la région d'Afrique centrale ; du suivi de la dynamique des zones inondées sous les forêts de la Cuvette centrale.

### **2.2 SUJET**

L'expertise se rapporte au développement d'un modèle de bilan hydrologique des sous-bassins du bassin du lac Tchad en utilisant les données spatiales.

### **2.3 PERIODE**

L'Expertise est demandée pour une durée de 22 jours, soit du 04 Octobre 2021 au 02 Novembre 2021.

### **2.4 LOCALISATION**

La consultation privée se fera aux endroits suivants :

- Siège de la CBLT-N'Djamena-Tchad
- Siège ou Bureau du Consultant

## 2.5 JUSTIFICATION DE L'EXPERTISE

L'expertise mentionnée ci-dessus est justifiée par le temps limité dont dispose la CBLT pour combiner ses activités quotidiennes et l'élaboration du modèle pour le suivi trimestrielle du bilan hydrologique dans les sous-bassins du bassin du lac Tchad.

Cet outil pourrait être développé en utilisant l'approche de modèles Pluie-Débit et pourrait également être réalisé sur base d'un logiciel libre du type GRx.

L'expertise sera effectuée à la CBLT pendant 90 % du temps afin de transférer les connaissances à ses experts et utilisateurs, et 10 % du temps au domicile du consultant pour l'élaboration du rapport.

## 2.6 OBJECTIFS DE LA PRESTATION

L'objectif global est d'aider la BLT à développer un modèle de bilan hydrologique des sous-bassins du bassin du lac Tchad en utilisant les données spatiales dans le cadre des services opérationnels du projet GMES & Africa /CICOS. Ce modèle sera développé en utilisant les données hydro-climatologiques obtenues à partir de l'Observation de la Terre et des données in-situ collectées par la CBLT et les Services Hydrologiques Nationaux.

## 2.7 RESULTAT ATTENDUS DE LA PRESTATION

- Disponibilité du modèle de Bilan Hydrologique des sous bassins du bassin du lac Tchad ;
- Les Experts de la CBLT sont capables de développer et élaborer le modèle de Bilan Hydrologique.

## 2.8 EFFORT

Effort	Description	Quantité
Homme-Jour	Consultant au siège	05
Homme-Jour	Consultance à la CBLT	15
Voyages	Siège/ N'Djamena /Siège	2
Achats	Aucun	0
Total		22

## 2.9 TACHES

Id	Tâche	Description
0	Mission préparatoire et réunion de démarrage	- Collecte de données et analyse ; - CBLT fournira les données hydro-climatologiques disponibles
1	Développement du Modèle de Bilan Hydrologique	- Analyse de données, traitement et validation; - développement du Modèle du Bilan Hydro ; - Test du Modèle ; - Appropriation du Modèle par la CBLT et ses partenaires.
2	Réaliser une session de formation pour les Experts de la CBLT et ses partenaires	Formation sur le Modèle réalisé
3	Rapport de la mission et Manuel d'utilisation	Elaboration du Rapport de la mission et du Manuel d'utilisation

## 2.10 PLAN DE TRAVAIL

Id	Période	Calendrier prévu	Lieu
0	S0	4 –8 Oct 2021	siège
1	S0+4	11 – 29 Oct 2021	CRH
2	S0+5	01-02 Nov 2021	siège

## 2.11 LIVRABLES ET JALONS

Id	Livrable	Type	Format	Date
1	Approche de développement du Modèle	Rapport	Document numérique (Word, pdf)	08 Oct 2021
2	Tutorial du Modèle et Rapport final	Rapport	Document numérique(Word, pdf)	02 Nov 2021

### Document et rapport:

- Des rapports seront soumis par le Consultant en raison d'un rapport par tâche (en version française et anglaise), soient 04 Rapports ;
- Un rapport global sera par le Consultant à la fin de la mission (en version française et anglaise).

### **2.12 COMPETENCES**

Id	Domaine de compétence
1	Sciences de l'eau
2	Modélisation hydrologique
3	Bonne connaissance de différentes interfaces des modèles Pluie-débit
4	Une connaissance approfondie de la télédétection et du SIG est un avantage.

L'expert doit avoir une grande expérience (05 ans) dans le développement de modèle hydrologique.

### **2.13 EDUCATION/QUALIFICATION**

Id	Diplôme	Domaine
1	Ingénieur ou Master	Science de l'Eau

### **2.14 EXPERIENCE ET ELIGIBILITE**

Id	Description
1	05 ans de travail dans la modélisation hydrologique des bassins fluviaux.
2	05 ans de développement de modèle hydrologique en particulier le modèle hydrologique (pluie-débit).
3	La connaissance du bassin du Congo est un avantage.
4	Les Entreprises ou Bureaux africains sont avantagés

## 2.15 COMPÉTENCE LINGUISTIQUES

Langue	Niveau requis
Français	Très bon (écrit, parlé, lu)
Anglais	Très bon (écrit, parlé, lu)

Fait à Kinshasa, le